Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_119_DEL-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 01er octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi premier octobre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 24 septembre 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Sébille, Maire, Mmes Célard, Charbonnier, Gicquel, Guillou, Kéryjaouen, Leclerre,, Lecomte-Durouil, Le Floch, Marroi, Pasquier, Perrin, Rebout et MM. Berthe, Célard, Duranton, Groyer, Hazo, Le Douairon, Pédron, Mouaci, Ogier, Oudar, Rigault, Roudaut, Thébaut, Valiente,

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Le Cadre à Monsieur Thébaut
M. Morio à Mme Marroi
M. Guilbaud à M. Sébille
M. Charcosset à M. Roudaut
Mme Le Bodic à M. Célard

Absente : Mme Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Elus ne participant pas au vote : MM. Roudaut et Charcosset

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 30

2026-10-01 N°ASSO 119/2026 – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE SUBVENTION PERCUE PAR LE TENNIS CLUB DE THEIX-NOYALO ENVERS LA VILLE

Monsieur Thébaut expose le bordereau suivant

La commune de Theix-Noyalo a récemment procédé à la requalification des surfaces des terrains de tennis situés dans l'enceinte de la salle HERMINE pour un montant de travaux de 24 375 € TTC.

Dans le cadre de cette opération de travaux, la ligue Bretagne de Tennis a consenti une aide financière de 2000 €.

Cette aide a été, conformément aux statuts de la ligue, versée directement au club de tennis et non à la collectivité, maître d'ouvrage de ces travaux.

Par conséquent, il est proposé par la présente convention de déterminer les modalités de reversement de cette aide financière à la commune par le TC THEIX-NOYALO.

Tel est l'objet du présent bordereau

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20261001-2026_119_DEL-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité de ***représentés***

APPROUVE les modalités de remboursements proposés au sein de la présente convention (voir annexe joint),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A Theix-Noyalo, le 01er octobre 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE